

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de **ROTS** (Département Du Calvados)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : 26 février 2019 – sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : 2 parcelles bâties cadastrées Section BM n°209 et 211 pour une contenance totale de 980 m² situées en cœur de ville, comprenant un hangar et un petit bâtiment et jouxtant le parking Ernest Geslin.

POS/PLU : Zone UR au PLU

PROJET : La commune souhaite accroître le nombre de places de stationnement du parking Ernest Geslin

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **14 mai 2019 – Avis favorable**

PROPRIÉTAIRE : **Pascal HERPIN**

ÉVALUATION
DOMANIALE : *Valeur vénale inférieure au seuil de consultation obligatoire des Domaines.*

IMPUTATION : **Compte n° 901 224 – ROTS "Parking Ernest Geslin"**
Enveloppe projet : 121 300 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la collectivité titulaire.


ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION EN DATE DU 23 MAI 2019

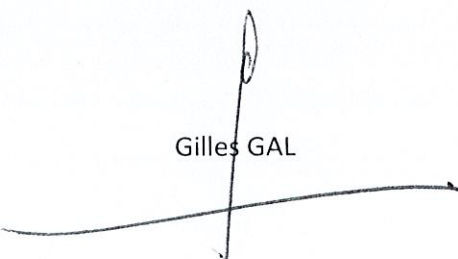
19 JUIN 2019

ROUEN le 05 juin 2019

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Municipales,
en charge du pôle "Services Municipales",

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Dominique LEPELLETIER


Gilles GAL